

Projet Action Cœur de Ville

OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE - OPERATION DEVANTURES - ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION A MONSIEUR PIERRE-LAURENT BARBE

Le Maire de la Commune d'Annonay,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 27 janvier 2020 approuvant le règlement d'attribution des subventions pour les travaux de rénovation et d'embellissement des devantures commerciales et donnant pouvoir au Maire de signer toutes les pièces afférentes à la bonne exécution de la délibération en question,

Vu la délibération n°2021-65 du 26 avril 2021 approuvant la modification du règlement d'attribution des subventions pour les travaux de rénovation et d'embellissement des devantures commerciales,

Considérant que la Ville d'Annonay, dans le cadre du programme "Action Cœur de Ville", a décidé de mettre en place une opération devantures afin d'inciter, par un soutien financier, les propriétaires ou locataires de locaux commerciaux à contribuer à la valorisation du patrimoine collectif et à l'amélioration de l'image du centre-ville,

Considérant que Monsieur Pierre-Laurent Barbe, gérant d'Aviva, sis 21 avenue Jean Jaurès à Annonay, remplit l'ensemble des conditions requises pour bénéficier d'une aide financière de la Ville d'Annonay dans le cadre de l'opération devantures,

Considérant que le comité de pilotage du dispositif du 13 octobre 2021 a donné un avis favorable au dossier de Monsieur Pierre-Laurent Barbe pour le versement d'une subvention d'un montant maximal de 5 919,00 € représentant 50% du montant de la dépense subventionnable présentée de 11 837,00 €.

DECIDE

Article 1 : L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 5 919,00 € à Monsieur Pierre-Laurent Barbe, gérant d'Aviva, sis 21 avenue Jean Jaurès à Annonay, sous réserve du vote du budget 2022.

Article 2 : Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône pour contrôle de légalité, à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte de la Mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la Ville d'Annonay.

Fait à Annonay, le

16 NOV. 2021

Le Maire

Simon PLENET

Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission :

